

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre, à 18h00, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis sous la présidence de Madame Marie France PARRAIN, Maire, Présidente Ordonnatrice du C.C.A.S, pour la tenue de la séance ordinaire à laquelle ils ont été convoqués par écrit individuellement le 1^{er} octobre 2025, conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Etaient présents

Madame PARRAIN, Maire, Présidente Ordonnatrice du C.C.A.S,
Madame BEYO, Maire Adjointe, Vice-Présidente Ordonnatrice du C.C.A.S,
Madame GIVRY, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales,
Madame MARCHAL, représentant les associations de retraités et de personnes âgées,

Absents représentés

Sans objet, le quorum n'ayant pas été atteint le conseil d'administration n'a pu délibérer

Absents

Mesdames CHAPTAL, DOUIS, VIDAL, Conseillères Municipales,
Madame COPPOLA, représentant les associations de personnes handicapées,
Monsieur BONAITI, représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Secrétaire de séance

Monsieur BESANÇON, conformément à l'article R123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Les membres présents ne formant pas la majorité des administrateurs en exercice ils ne peuvent délibérer valablement en exécution de l'article R123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Madame Marie France PARRAIN, Maire, Présidente du C.C.A.S a levé la séance à 18h10 après appel nominal.

La Président Ordonnatrice du C.C.A.S,


Marie France PARRAIN

Le Secrétaire de séance,


Bruno BESANÇON